

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	11
Votants	13
Absents	8
Exclus	0

Date de la convocation

23 avril 2025

Date d'affichage de la liste des
délibérations examinées en séance

6 mai 2025

Objet de la DélibérationVII – AFFAIRES SCOLAIRES -
PERISCOLAIRES1 – Tarifs périscolaires de mercredi matin
à compter de la rentrée 2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 025-212503957-20250429-29042025VII1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTEFAUCON

Séance du 29 avril 2025

Classé
Périsco
Trento
CL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, en cette commune, régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ

Présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Christine MOLLIER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Frédéric VERMOT

Absents excusés :

Cyril DELITOT a donné procuration à Vincent GIRARD

Laurent JEUNET

Eric MERAT

Catherine PARDONNET a donné procuration à Laurent JEUNET

Corinne PETER a donné procuration à Cyril DELITOT

Géraldine VALLOT VUITTON a donné procuration à Gaëlle AUFFRET

Absents : Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUXSecrétaire : Frédéric VERMOT

Le Maire expose qu'à la suite du conseil municipal du 3 avril dernier, une nouvelle proposition de tarifs a été présentée en réunion de municipalité du 7 avril.

		1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
		Forfait mercredi	annuel	Forfait mercredi	annuel	Forfait mercredi	annuel
QF 1	< 880 €	3.90 €	140 €	3.35 €	120 €	2.80 €	100 €
QF 2	> 881 € et < 1 100 €	5.55 €	200 €	4.15 €	150 €	3.60 €	130 €
QF 3	> 1 101 € et < 1 260 €	6.40 €	230 €	5.80 €	210 €	5.00 €	180 €
QF 4	> 1 261 € et < 1 430 €	7.20 €	260 €	6.95 €	250 €	5.85 €	210 €
QF 5	> 1 431 €	7.50 €	270 €	7.20 €	260 €	6.25 €	225 €

Etant précisé que :

- L'inscription au service vaut engagement pour l'année, soit 36 mercredis matin de 3h / séance
- Les tarifs ne sont pas fractionnables
- La facturation sera mensuelle à terme échu selon le calcul : forfait mercredi x nombre de mercredi dans le mois
- Le service est ouvert de 7h30 à 12h30. Concernant les tarifs des périodes 7h30 – 9h et 12h – 12h30, voir délibération du 3 avril 2025 visée en Préfecture le 16 avril 2025.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal retient les tarifs proposés.

Le secrétaire de séance
Frédéric VERMOTPour extrait conforme
Le Président de séance
Pierre CONTOZ